LIGUE NOUVELLE CALEDONIE

RAPPORT FINANCIER

EXERCICE : 01/09/2025 – 31/08/2026

et budget prévisionnel 2026-2027

Assemblée générale du *7 novembre 2026*

LIGUE NOUVELLE CALEDONIE

Sommaire

L'essentiel de l'exercice

1. Présentation des comptes annuels

2. Faits marquants de l'exercice

3. Les produits

4. Les charges

5. Le résultat de l'exercice

6. Le bilan et la structure financière

7. Budget prévisionnel 2026-2027

Conclusion

Rapport de l'auditeur externe

L'essentiel de l'exercice

Indicateur	2025-2026	2024-2025	Évolution
Produits d'exploitation	139,5 MF	112,4 MF	24,1 %
Charges d'exploitation	118,3 MF	112,0 MF	5,6 %
Résultat net comptable	**21,1 MF**	**-2,3 MF**	**+23,4 MF**
Fonds propres (situation nette)	16,2 MF	-4,9 MF	+21,1 MF
Disponibilités	25,5 MF	12,6 MF	103,0 %
Emprunt bancaire restant dû	6,3 MF	7,6 MF	-17,0 %

À retenir

Un excédent de **21,1 MF**, dont 11,25 MF proviennent de la reprise sans contrepartie de trésorerie de la provision pour litige constituée l'an dernier. Hors cet effet, le résultat ressort à **9,8 MF**.

Des **fonds propres redevenus positifs** (+16,2 MF contre –4,9 MF), ce qui met fin à la situation nette négative de la Ligue.

Un litige prud'homal **soldé** sans coût net pour la Ligue grâce au soutien de la FFT (aide de 10 MF).

Une nouvelle **DSP de 25 ans** signée le 29/10/2026 pour le complexe Marie-Louise L'Huillier, qui sécurise l'avenir du centre de Ligue.

Une gestion **volontairement rigoureuse** en 2025-2026, pour aborder une année 2026-2027 de travaux qui réduira fortement les recettes du centre de Ligue (déficit prévisionnel de 7,1 MF).

Une rigueur de gestion assumée, en prévision d'une année 2026-2027 difficile

Le Comité directeur a fait le choix de gérer l'exercice 2025-2026 avec beaucoup de sérieux et de rigueur : maîtrise de la masse salariale, contrôle des dépenses de fonctionnement. Cette discipline répond à une nécessité : l'exercice 2026-2027 sera marqué par les travaux de rénovation et développement du centre de Ligue, qui priveront la Ligue d'environ 12 MF de recettes.

L'excédent et la trésorerie constatés au 31 août 2026 ne constituent donc pas une aisance durable. Ils forment une réserve de précaution, constituée pour financer le déficit de l'année de travaux, maintenir l'action sportive de la Ligue et conserver des fonds propres positifs à l'issue de cette période. Le soutien de nos partenaires institutionnels et partenaires privés reste à ce titre indispensable.

1. Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2026 que nous soumettons à votre approbation ont été établis dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, en présumant de la continuité de l'exploitation et suivant le principe de la permanence des méthodes comptables, à l'exception du changement de présentation des produits de licences décrit en annexe.

.

2. Faits marquants de l'exercice

L'Association a pour activité principale l'organisation et la pratique des sports de raquette (tennis, padel, beach tennis, pickleball) en Nouvelle-Calédonie.

- **Règlement du litige avec un ancien salarié.** Le contentieux, provisionné à hauteur de 11,25 MF au 31/08/2025, a été soldé par une indemnité transactionnelle de 10 MF, intégralement financée par une aide exceptionnelle de la FFT. La provision devenue sans objet a été reprise en totalité.
- **Travaux de rénovation des courts.** 7,7 MF ont été consacrés à l'entretien et à la remise en état des courts de tennis pour le CHALLENGER 2026, comptabilisés en charges de l'exercice.
- **CHALLENGER 2026.** L'édition 2026 *fait apparaître un résultat déficitaire d'environ 2 Millions FCFP, dû entre autres aux diminutions de subvention des institutions.*
- **Créances des clubs.** Une dépréciation complémentaire de 3,1 MF a été constatée , principalement sur les créances de licences dues par certains clubs, portant le total des créances clients dépréciées à 4,2 MF.
- **Désendettement.** L'emprunt BNC a été remboursé conformément à l'échéancier (1,3 MF de capital) ; le capital restant dû s'élève à 6,3 MF.
- **Evènements postérieurs à la clôture.** La délégation de service public pour l'exploitation du complexe Marie-Louise Lhuillier a été signée le 29/10/2026 par le groupement conjoint LCT / NSC, pour une durée de 25 ans. Une convention-cadre conclue le 17/08/2026 entre la LCT et NSC précise la répartition des rôles : NSC finance les travaux de modernisation et prendra en charge la redevance versée à la Ville ; la LCT percevra les recettes de l'activité tennis (100 %) et une quote-part de 25 % des recettes padel et pickleball, nettes d'une participation aux charges. Ces événements sont sans incidence sur les comptes de l'exercice clos le 31/08/2026.

3. Les produits

Le total des produits d'exploitation s'élève à **139 497 210 F CFP**, en hausse de 27,1 MF (+24,1 %) par rapport à 2024-2025.

F CFP	2025-2026	2024-2025	Écart	Var.
Ventes de marchandises	1 446 601	198 393	1 248 208	629,2 %
Prestations de services (engagements, participations)	1 131 219	5 783 822	(4 652 603)	-80,4 %
Produits annexes (locations courts, billetterie, bar…)	23 971 233	24 585 197	(613 964)	-2,5 %
Chiffre d'affaires net	26 549 053	30 567 412	(4 018 359)	-13,1 %
Subventions d'exploitation	86 903 357	59 900 379	27 002 978	45,1 %
Partenariats et mécénat	14 795 000	9 655 000	5 140 000	53,2 %
Reprises sur provisions	11 250 000	20 000	11 230 000	n.s.
Autres produits de gestion courante	(200)	12 225 102	(12 225 302)	-100,0 %
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**139 497 210**	**112 367 893**	**27 129 317**	**24,1 %**

La comparaison des Recettes ligne par ligne est compliquée à apprécier, des postes ayant été reclassés dans des comptes différents entre les deux exercices.

Il convient également de retraiter les montants liés au litige avec un ancien salarié de la Ligue : 10 millions d'aide de la FFT pour payer la totalité de l'indemnité, reprise de la provision de 2025 pour 11,25 millions, soit un total de 21,25 Millions de recettes exceptionnelles.

Détail des subventions d'exploitation

Financeur	Montant	Part
Fédération Française de Tennis	63 614 799	73,2 %
Dotation fédérale globale	26 987 112	31,1 %
Aide administrative – juridique (litige)	10 000 000	11,5 %
Aide sportive – CTR	8 327 546	9,6 %
Rétrocession licences adultes	7 797 665	9,0 %
Remboursement de frais administratifs	4 648 734	5,3 %
Aide sportive – tournois	3 896 181	4,5 %
Dotation libre, actions régionales, ramasseurs	1 957 561	2,3 %
Partenaires publics	23 288 558	26,8 %
Gouvernement, ATP, Ville de Nouméa et autres	12 386 104	14,3 %
Province Sud	7 035 000	8,1 %
Agence nationale du sport (ANS)	3 867 454	4,5 %
TOTAL SUBVENTIONS	**86 903 357**	**100 %**

La FFT demeure le premier soutien de la Ligue, avec près des trois quarts des subventions. Nous tenons à remercier l'ensemble de nos partenaires institutionnels et privés pour leur soutien et leur fidélité.

4. Les charges

Le total des charges d'exploitation s'élève à **118 251 387 F CFP**, en hausse de 6,3 MF (+5,6 %).

F CFP	2025-2026	2024-2025	Écart	Var.
Achats et charges externes	71 640 690	56 313 211	15 327 479	27,2 %
Impôts et taxes	144 997	120 192	24 805	20,6 %
Charges de personnel	34 890 241	33 784 392	1 105 849	3,3 %
Autres charges de gestion courante	7 880 962	5 387 942	2 493 020	46,3 %
Dotations aux amortissements et provisions	3 694 497	16 371 077	(12 676 580)	-77,4 %
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**118 251 387**	**111 976 814**	**6 274 573**	**5,6 %**

- **Achats et charges externes (+15,3 MF) :** hausse portée par les travaux sur les courts (7,7 MF).
- **Charges de personnel (+1,1 MF) :** elles incluent l'indemnité transactionnelle de 10 MF. Hors cette indemnité, la masse salariale baisse de 8,9 MF (–26,3 %).
- **Autres charges de gestion courante (+2,5 MF) :** licences et taxes reversées à la FFT (3,9 MF), bourses et soutiens aux joueurs (3,1 MF) et aides aux clubs (0,9 MF).

- **Dotations (–12,7 MF) :** l'exercice précédent supportait la provision pour litige (11,25 MF) ; cette année, l'essentiel concerne la dépréciation des créances des clubs (3,1 MF).

Zoom sur les achats et charges externes

Poste	2025-2026	Part
Déplacements, missions, hébergements et réceptions	15 658 058	21,9 %
Entretien et réparations (dont courts : 7,7 MF)	13 588 241	19,0 %
Communication, animation et publicité	12 440 081	17,4 %
Honoraires (comptabilité, audit, avocats, intervenants sportifs)	7 630 932	10,7 %
Eau et électricité	6 098 466	8,5 %
Cotisations et droits (dont ATP CHALLENGER)	4 792 288	6,7 %
Fournitures et équipements sportifs	4 314 489	6,0 %
Marchandises et douanes	1 886 597	2,6 %
Locations, assurances, documentation	2 226 523	3,1 %
Autres (fournitures, gardiennage, télécom., divers)	3 005 015	4,2 %
TOTAL	**71 640 690**	**100 %**

5. Le résultat de l'exercice

F CFP	2025-2026	2024-2025
Résultat d'exploitation	21 245 823	391 079
Résultat financier	(150 786)	(175 641)
Résultat exceptionnel	0	(2 522 120)
RÉSULTAT NET COMPTABLE	**21 095 037**	**(2 306 682)**

Le compte de résultat lié à la saison sportive 2025-2026 présente un **résultat excédentaire de 21 095 037 F CFP**, contre un déficit de 2 306 682 F CFP en 2024-2025.

Lecture retraitée du résultat

Pour apprécier la performance réelle de l'exercice, il convient de neutraliser les opérations liées au litige :

F CFP	Montant
Résultat net comptable	21 095 037
– Reprise de la provision pour litige (sans encaissement)	(11 250 000)
– Aide juridique FFT	(10 000 000)
+ Indemnité transactionnelle versée	10 000 000
Résultat hors litige	**9 845 037**

Ce résultat de 9,8 MF a été dégagé alors même que l'exercice a supporté 7,7 MF de travaux sur les courts et une hausse du soutien aux joueurs que ce soit par des bourses ou des déplacements.

Cet excédent est le fruit d'une gestion volontairement prudente et en "bon père de famille". Sachant que l'année 2026-2027 serait pénalisée par les travaux du centre de Ligue, le Comité directeur a fait le choix de

dégager des marges sur l'exercice 2025-2026. Ces marges ont vocation à être consommées dès l'exercice suivant.

Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter l'excédent de **21 095 037 F CFP** au report à nouveau, qui passerait ainsi de –47 981 831 F CFP à –26 886 794 F CFP. Les fonds propres de la Ligue s'établissent à 16 231 174 F CFP contre – 4 863 863 à la clôture de l'exercice précédent.

6. Le bilan et la structure financière

ACTIF (net, F CFP)	31/08/2026	31/08/2025	Écart
Immobilisations	699 714	1 258 800	(559 086)
Créances clients	5 088 444	8 426 387	(3 337 943)
Autres créances	2 042 215	6 352 943	(4 310 728)
Charges constatées d'avance	0	2 954 221	(2 954 221)
Disponibilités	25 485 819	12 557 519	12 928 300
TOTAL ACTIF	**33 316 192**	**31 549 870**	**1 766 322**

PASSIF (F CFP)	31/08/2026	31/08/2025	Écart
Fonds propres (situation nette)	16 231 174	(4 863 863)	21 095 037
Provisions pour risques et charges	302 300	11 552 300	(11 250 000)
Emprunt BNC	6 303 143	7 596 161	(1 293 018)
Dettes FFT (cotisations statutaires)	1 084 082	1 084 082	0
Dettes fournisseurs	3 745 496	6 914 226	(3 168 730)
Dettes fiscales et sociales	5 643 797	9 260 764	(3 616 967)
Produits constatés d'avance	6 200	6 200	0
TOTAL PASSIF	**33 316 192**	**31 549 870**	**1 766 322**

Source : bilan au 31/08/2026.

Fonds propres

Les fonds propres redeviennent positifs à 16,2 MF, contre –4,9 MF un an plus tôt. Le fonds associatif (43,1 MF) couvre désormais le report à nouveau déficitaire accumulé, ce qui restaure la solidité de la Ligue vis-à-vis de ses partenaires, de la FFT et des banques.

Trésorerie

Disponibilités au 31/08/2026	F CFP
Comptes bancaires BNC	13 384 386
Caisse	117 722
Fonds cantonnés SlimPay (encaissements licences)	11 983 711

Disponibilités au 31/08/2026	F CFP
TOTAL	**25 485 819**

Cette trésorerie bancaire est d'ores et déjà mobilisée : elle doit couvrir le déficit prévisionnel de 7,1 MF de l'exercice 2026-2027, le remboursement de l'emprunt (1,4 MF par an) et le décalage entre les dépenses engagées et le versement des subventions.

Endettement et dettes d'exploitation

L'emprunt BNC (13 MF à l'origine, sans garantie) est remboursé à raison d'environ 1,4 MF par an ; 1,4 MF est exigible à moins d'un an. Les dettes fournisseurs (–3,2 MF) et les dettes fiscales et sociales (–3,6 MF) ont nettement diminué, témoignant d'un assainissement de la situation à l'égard des tiers.

7. Budget prévisionnel 2026-2027

Le budget 2026-2027 est construit sur la base du budget 2025-2026, hors CHALLENGER 2027, en intégrant l'impact des travaux du centre de Ligue prévus dans le cadre de la nouvelle DSP.

Hypothèses retenues

- **Recettes :** baisse d'environ 12 MF, liée à la réduction de l'activité (locations de courts notamment) pendant les travaux.
- **Électricité :** baisse des trois quarts du coût, l'éclairage des courts étant largement interrompu pendant les travaux. Sur la base du réalisé 2025-2026 (5 299 625 F), l'économie est estimée à 3 975 000 F, ramenant le poste à environ 1 325 000 F.
- **Activités des commissions :** enveloppe maintenue à 17 520 000 F. Ce choix est délibéré : malgré la baisse des recettes, les actions de la Ligue (détection, paratennis, padel, équipements, accompagnement des clubs…) doivent être maintenues a minima. Ce budget représente déjà un niveau plancher, en dessous duquel la Ligue ne pourrait plus remplir ses missions auprès des clubs et des licenciés.

F CFP	Budget 2025-2026	Budget 2026-2027	Écart
Recettes	68 961 000	56 961 000	(12 000 000)
Charges de fonctionnement	50 516 100	46 541 100	(3 975 000)
Activités des commissions	17 520 000	17 520 000	0
RÉSULTAT PRÉVISIONNEL	**924 900**	**(7 100 100)**	**(8 025 000)**

Budget hors CHALLENGER 2027.

Prévisionnel des commissions 2026-2027

Commission	Budget
Commission Tennis	1 500 000
Commission Féminine	200 000
Comité Détection	4 200 000
Paratennis	2 950 000
Commission Padel	3 000 000
Commission CRAC	300 000

Commission	Budget
Commission CED	1 220 000
Commission Pickleball	350 000
Commission Beach Tennis	300 000
Commission Équipements & Infrastructures	3 000 000
Commission Actions sociales	150 000
Commission Événementielle	350 000
TOTAL	**17 520 000**

Conclusion

L'exercice 2025-2026 marque un tournant pour la Ligue : le litige qui pesait sur ses comptes est soldé, ses fonds propres sont redevenus positifs, sa trésorerie est consolidée et la signature de la nouvelle DSP lui donne de la visibilité pour les 25 prochaines années. Ce résultat n'est pas le signe d'une aisance durable. Il découle d'une gestion volontairement rigoureuse, pensée pour préparer l'exercice 2026-2027.

Ce sera une année de transition : les travaux du centre réduiront nos recettes d'environ 12 MF. La réserve constituée permettra de traverser cette période en maintenant a minima les actions de la Ligue. Le soutien de nos partenaires institutionnels et privés restera indispensable pour y parvenir.

Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 août 2026, d'affecter le résultat au report à nouveau et d'adopter le budget prévisionnel 2026-2027.

En vous remerciant de votre attention.

RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE